



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1350
19 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-deuxième session
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

DOCUMENT RECAPITULATIF

Note établie par le secrétariat

1. La présente note vise à donner un aperçu des activités exécutées en 1996 dans chaque domaine ainsi que des principaux objectifs et résultats escomptés pour 1997.
2. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat de la CEE a dû faire face à des difficultés liées au gel du recrutement externe et au fait qu'un certain nombre de postes vacants ont été bloqués. En dépit de ces difficultés, la plupart des réunions prévues ont pu être organisées et les documents correspondants établis. Mais cela s'est fait au détriment d'un autre volet des activités des fonctionnaires qui consiste pour eux à se tenir informés des travaux de recherche et des progrès réalisés dans leurs domaines de compétence respectifs et auquel ils ont désormais moins de temps à consacrer. Si cet état de choses perdure, la qualité du travail fourni par le secrétariat s'en trouvera fortement compromise de même que son aptitude à répondre aux nouvelles demandes et à s'adapter à une réalité qui change sans cesse.
3. La réforme de la CEE permet de résoudre en partie ces difficultés en concentrant les ressources sur un nombre réduit d'activités. Mais, parallèlement, la levée du gel du recrutement externe et des postes vacants est une condition essentielle de son succès.
4. L'année 1997 sera une année de transition dans les domaines d'activité les plus touchés par la réforme. La note sur la mise en oeuvre de la réforme, approuvée par la Commission (E/ECE/1354), fournit les directives nécessaires pour assurer une transition sans heurt, efficace et rapide.

5. En 1996, de nouvelles mesures ont été prises pour améliorer la stratégie d'information et de communication. La présentation de la brochure "ECE Highlights" a été modernisée et un projet visant à organiser une série d'entrevues et à en publier le compte rendu en anglais et en français, sous le titre "Spotlights", a été lancée. En moins d'un an, le nombre de consultants de la page d'accueil de la CEE/ONU sur le réseau Internet a presque doublé. Les communiqués de presse que l'on s'est attaché à rendre plus attrayants sont plus souvent repris par les journalistes dans leurs articles. Certains sont désormais publiés aussi en russe. Il est nécessaire que ces efforts du secrétariat soient complétés par les efforts des Etats membres - efforts à la fois des ministères techniques et des ministères des affaires étrangères - pour faire mieux connaître au grand public les travaux de la CEE et appeler l'attention de la hiérarchie politique sur l'utilité qu'ils présentent pour les progrès de l'intégration en Europe. La session commémorative sera une occasion exceptionnelle de donner une grande publicité aux travaux et activités de la CEE en expliquant quel est le rôle spécifique de cette instance et en quoi son action est complémentaire de celle des autres institutions régionales.

ENVIRONNEMENT (Sous-programme 1)

I. APERCU DES ACTIVITES MENEES EN 1996

6. Conformément à la décision F (51), les principales activités menées par le Comité des politiques de l'environnement peuvent être résumées comme suit.

7. Après avoir longuement réfléchi au rôle stratégique qu'il devait jouer dans l'élaboration de la politique régionale en matière d'environnement, le Comité a révisé complètement son programme de travail pour 1996/1998 qui s'articule désormais autour des trois axes suivants : i) participation aux deux principaux processus de coopération internationale : le processus "Un environnement pour l'Europe" et la mise en oeuvre régionale du programme Action 21; ii) mise au point et exécution d'études de performance environnementale; et iii) élaboration de conventions et protocoles régionaux relatifs à l'environnement et activités de suivi. Il a redéfini les fonctions de son bureau afin de l'associer davantage à l'élaboration et au suivi de ses décisions, y compris au contrôle de l'utilisation des ressources et à la coordination des activités relatives à l'environnement avec les principales organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales compétentes.

8. Comme suite à la troisième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe" (Sofia, octobre 1995), le Comité a décidé de constituer un groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour préparer la quatrième Conférence ministérielle (Arhus, juin 1998) et un comité exécutif chargé de préparer les travaux de ce groupe de travail. Le secrétariat de la CEE assure le service de ces deux organes. Le Comité exécutif s'est réuni trois fois en 1996 et le Groupe de travail tiendra sa première réunion en mai 1997.

9. Les membres du Comité ont étudié attentivement les nouvelles mesures à prendre aux fins de l'exécution du Programme écologique pour l'Europe et sont convenus d'inscrire à leur programme de travail un certain nombre d'activités subsidiaires concrètes. Le Comité a également constitué un groupe de travail

spécial chargé d'élaborer un projet de convention concernant l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement. Ce groupe de travail s'est réuni trois fois en 1996. Le Comité a, en outre, constitué une équipe spéciale chargée d'élaborer une proposition de stratégie européenne visant à éliminer l'essence au plomb et décidé de rédiger un livre blanc sur les économies d'énergie et d'élaborer des directives pour aider les gouvernements des pays membres à définir des stratégies et les grandes orientations de leur action au niveau national et à promouvoir la coopération internationale pour parvenir à une plus grande efficacité énergétique.

10. Le Comité a étendu le champ d'application du programme d'études de performance environnementale à de nouveaux pays de la région non membres de l'OCDE. L'EPE du Bélarus (effectuée conjointement avec l'OCDE) et celle de la Slovénie touchent à leur fin. Les plans proposés pour l'étude de performance environnementale de l'Albanie et celle de la République de Moldova ont été approuvés et l'étude proprement dite a débuté.

11. Le Comité et son bureau ont examiné et suivi les procédures de ratification des conventions de la CEE relatives à l'environnement ou d'adhésion à ces instruments ainsi que les travaux d'élaboration de nouveaux instruments juridiques. L'état des conventions et les difficultés rencontrées à cet égard ont fait l'objet notamment de consultations informelles avec les représentants des pays en transition à l'occasion des réunions du Comité. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eaux transfrontières et des lacs internationaux est entrée en vigueur en octobre 1996.

12. Dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, des négociations ont été engagées en vue de l'élaboration de trois nouveaux protocoles : un protocole sur la réduction des émissions d'oxyde d'azote et de substances connexes conçu selon une approche multipolluants/multieffets, un protocole sur les métaux lourds qui, dans un premier temps, visera les émissions de cadmium, de plomb et de mercure et un protocole sur les polluants organiques persistants (POP). Un accord préliminaire prévoyant l'inclusion de 15 POP a été conclu. A sa dix-neuvième session, le Conseil d'administration du PNUD est convenu qu'il faudrait dûment tenir compte des travaux de la CEE sur les POP pour élaborer un accord mondial relatif à ces substances.

13. Le Bureau du Comité a suivi les préparatifs de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, novembre 1996) et a encouragé les experts nationaux de l'environnement à participer aux travaux préparatoires.

14. En attendant l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21 qui aura lieu en juin 1997, le Comité a commencé à réfléchir au rôle qu'il pourrait jouer à l'avenir, s'agissant de faire le point et de rendre compte des progrès accomplis au niveau régional dans le cadre de l'exécution du programme Action 21. Le Comité a noté avec intérêt que la nécessité de décentraliser le suivi du programme avait été reconnue lors des réunions de la Commission du développement durable.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES POUR 1997

15. En 1997 priorité sera donnée à la préparation de la quatrième Conférence ministérielle "Un environnement pour l'Europe", notamment aux travaux de fond concernant la participation du public, l'application du Programme écologique pour l'Europe, l'élaboration d'une stratégie pour éliminer progressivement l'essence au plomb, les économies d'énergie, les modes de consommation durables, etc. Les études de performance environnementale seront poursuivies. Les EPE de la Lituanie, de l'Ukraine et du Kazakstan, pays qui ont été retenus par le Comité, débiteront dans le courant de 1997 ou au début de 1998. Le renforcement du programme d'EPE dépend avant tout des ressources extrabudgétaires disponibles. L'application des conventions régionales relatives à l'environnement sera également poursuivie. La Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière doit en principe entrer en vigueur.

TRANSPORTS (Sous-programme 2)

I. APERCU DES ACTIVITES MENEES EN 1996

16. Conformément à la décision G (51), les activités menées dans le domaine des transports en 1996 peuvent être résumées comme suit.

17. Dans le cadre du suivi de la deuxième Conférence paneuropéenne sur les transports (Crète, mars 1994), le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires ont continué de prendre des mesures dans leurs domaines de compétence respectifs. Le secrétariat qui est membre du Comité directeur compétent a participé aux préparatifs de la troisième Conférence paneuropéenne sur les transports (Helsinki, 23-25 juin 1997) afin que celle-ci soit informée des réalisations de la Commission dans le domaine des transports.

18. Le Comité préparatoire de la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement a poursuivi l'élaboration, à partir des propositions du secrétariat, du projet de déclaration et du projet de programme d'action commun qui doivent être adoptés par la Conférence. Les travaux consacrés à l'élaboration des instruments juridiques devant être adoptés ou signés à l'occasion de la Conférence ont également progressé.

19. Une première série d'amendements à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR) a été élaborée; ces amendements concernent l'accès contrôlé au régime TIR, les fondements juridiques d'un vaste système de contrôle informatisé (EDI) des carnets TIR et la création d'une commission de contrôle TIR. On peut penser que cette série d'amendements sera adoptée par les Parties contractantes au cours du premier semestre de 1997.

20. Des progrès ont également été accomplis en vue de l'élaboration d'un nouvel accord mondial concernant les règlements applicables aux véhicules qui permettrait d'harmoniser à l'échelle planétaire les dispositions réglementaires applicables aux véhicules à roues ainsi qu'aux équipements et pièces correspondants. Cet accord mondial ferait pendant à l'Accord de 1958 tel que modifié.

21. L'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale a déjà été signé par un Etat membre, le Luxembourg, et un certain nombre d'autres Etats membres ont fait part de leur intention de signer cet instrument. On envisage d'organiser une cérémonie pour la signature de cet instrument à l'occasion de la troisième Conférence paneuropéenne sur les transports.

22. Il a été décidé que le nouvel instrument juridique relatif au transport combiné par voie de navigation intérieure et navigation côtière devrait prendre la forme d'un protocole à l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC). Ce protocole a été adopté par le Comité des transports intérieurs et sera ouvert à la signature du 1er au 30 novembre 1997.

23. Le projet de texte de l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) est en cours d'élaboration. En dépit des progrès accomplis, l'établissement des annexes spéciales concernant les mesures transitoires et d'une annexe technique définissant les conditions et méthodes applicables en ce qui concerne les inspections, enquêtes, certificats et vérifications demandera encore beaucoup de travail.

24. Dans le cadre des projets TEM et TER les activités se sont poursuivies en vue d'un développement coordonné des infrastructures routières et ferroviaires et des infrastructures de transport combiné internationales en Europe centrale et orientale. On peut mentionner notamment la modernisation des différents réseaux, la constitution des bases de données correspondantes, l'élaboration d'études de préféabilité et de faisabilité et l'organisation d'un certain nombre d'ateliers et de séminaires de formation. Des gouvernements et des institutions et organismes internationaux donateurs ont versé des contributions pour financer ces activités.

25. L'aide aux pays en transition est demeurée un grand sujet de préoccupation pour le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires. Deux ateliers ont été organisés en 1996, l'un sur l'amélioration des statistiques sur le transport des marchandises par route (Berlin, mars 1996) et l'autre sur la facilitation du trafic de transit international (Tashkent, octobre 1996).

26. Un nouveau poste de la classe P.2, réaffecté en 1996 au secteur du transport des marchandises dangereuses, a été pourvu à titre provisoire en raison du gel du recrutement.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES POUR 1997

27. La Conférence régionale sur les transports et l'environnement se tiendra à Vienne du 12 au 14 novembre 1997 sous les auspices de la CEE. La Conférence est censée adopter une déclaration dans laquelle les gouvernements des pays de la CEE s'engageront à développer leurs systèmes de transport d'une manière compatible avec un développement durable. Elle est censée adopter également un programme d'action aux niveaux national et international pour promouvoir plus avant cet objectif. Enfin, la Conférence contribuera au renforcement du cadre juridique mis en place dans ce domaine; elle devrait en principe adopter des amendements à l'Accord européen de 1971 complétant la Convention de Vienne

de 1968 sur la circulation routière en vue de l'application de normes environnementales strictes aux véhicules commerciaux lourds utilisés dans les transports internationaux. A l'occasion de la Conférence, deux nouveaux instruments juridiques, l'un concernant les inspections techniques périodiques des véhicules à moteur et l'autre le transport combiné par voie de navigation intérieure et navigation côtière devraient être signés.

28. A court et à moyen terme le Comité continuera probablement à élaborer des instruments juridiques internationaux afin de mettre en place un cadre technique et juridique solide pour faciliter les transports internationaux tout en améliorant la sécurité et en limitant les incidences sur l'environnement. Il s'attachera en particulier à mettre à jour les accords relatifs aux infrastructures, la réglementation des transports ainsi que les procédures et les formalités et documents administratifs dans le but de faciliter le passage des frontières.

29. Vu les objectifs poursuivis par le Comité et ses organes subsidiaires, on peut escompter des résultats dans un grand nombre de domaines, notamment des amendements aux accords AGR, AGC, AGT et AGN, des amendements aux instruments juridiques et recommandations concernant la sécurité routière et d'autres aspects des transports routiers, l'organisation, pour la troisième fois, de la semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE, de nouveaux règlements de la CEE annexés à l'Accord de 1958 et des amendements aux règlements existants, un nouvel accord mondial sur les règlements applicables aux véhicules qui fera pendant à l'Accord de 1958, des amendements à la Convention TIR de 1975 et la mise en place d'une structure intergouvernementale pour contrôler le régime TIR, une nouvelle convention relative à un régime de transit douanier pour les marchandises transportées par chemin de fer prévoyant la possibilité d'un lien administratif et juridique entre la procédure COTIF et la procédure SMGS, des amendements à l'ADR, au RID et à l'ADN, la restructuration du texte du RID et de l'ADR conformément aux règlements modèles annexés aux Recommandations de l'ONU relatives au transport de marchandises dangereuses, un nouvel instrument juridique sur le transport international de marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN), des analyses des mesures réglementaires appliquées dans le secteur des transports qui influent sur les besoins en matière d'infrastructure de transport, la mise au point d'indicateurs pour le secteur des transports permettant de suivre les progrès accomplis dans les pays en transition et l'établissement de diverses publications consacrées aux statistiques des transports.

STATISTIQUES (Sous-programme 3)

I. APERÇU DES ACTIVITES DE 1996

30. La Conférence des statisticiens européens a poursuivi la coordination des travaux statistiques internationaux effectués par les diverses organisations internationales opérant dans la région de la CEE. Sa réunion plénière de 1996, tenue à Paris sur l'invitation de l'OCDE, a été consacrée en grande partie à l'examen de la présentation intégrée des travaux statistiques internationaux prévus dans l'avenir. La Conférence a décidé d'abrégier encore plus l'examen de la présentation intégrée en se concentrant à chaque réunion plénière, sur quatre à six éléments de programme qui, selon les Etats membres,

méritaient un examen plus approfondi. Cette nouvelle procédure sera appliquée pour la première fois à la réunion plénière de 1997.

31. Le Bureau de la Conférence est convenu d'effectuer, de façon régulière, un examen approfondi du programme de travail de la Conférence sur un cycle de deux ans afin d'examiner, chaque année, trois des six grands secteurs d'activité. A sa réunion d'octobre 1996, il a procédé à un examen approfondi des activités 1 (Organisation et fonctionnement des services de statistique), 2 (Infrastructure technique et autres questions communes) et 4 (Statistiques sociales et démographiques), dont les résultats seront communiqués à la Conférence à sa réunion plénière de 1997.

32. Il y a deux ans, la Conférence a conclu que, pour les éléments de programme dont plusieurs organisations internationales s'occupaient activement, il serait utile de demander à l'une d'entre elles de faire office de "rapporteur" pour la Conférence dans ce domaine. Les rapporteurs sont censés établir, à l'intention du Bureau, des rapports succincts centrés sur les problèmes et la stratégie et exposant les progrès que les organisations ont accomplis collectivement pour se rapprocher des objectifs fixés par les pays et parvenir aux résultats qu'ils attendent dans le domaine statistique concerné. Les rapporteurs devraient également conseiller en toute franchise le Bureau quant à la meilleure façon de procéder pour aller de l'avant. La Conférence a fait en sorte que des rapporteurs soient désignés pour la plupart des éléments de programme. La CEE et Eurostat sont rapporteurs pour une douzaine d'éléments de programme chacun, l'OCDE pour huit environ et l'OIT, le FMI, l'UNESCO, l'UNICRI et l'OMC pour les autres.

33. Au cours de l'année, le secrétariat a fait de nouveaux progrès dans le cadre de ses travaux visant à rassembler toute une série de données essentielles sur les économies des pays en transition à l'appui des analyses effectuées dans le cadre de l'Etude sur la situation économique de l'Europe.

34. L'appui statistique fourni par la Division de statistique aux pays en transition pour les aider à établir leurs comptes nationaux et à mesurer l'importance de l'économie parallèle, qui avait été interrompu au début de 1996 par le décès du Conseiller régional, reprendra au printemps de 1997. Parallèlement, le projet CEE/PNUD lancé en 1995 dans le but de renforcer les capacités des services nationaux de statistique des pays en transition et de leur permettre aussi de produire les statistiques sociales et démographiques dont ces pays avaient grand besoin a été suspendu par le PNUD en décembre 1996 car les contributions financières qu'il comptait recevoir des pays donateurs ne s'étaient pas matérialisées.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES POUR 1997

35. Ayant achevé l'examen approfondi de l'ensemble des activités inscrites à son programme, la Conférence continuera d'améliorer la présentation intégrée des travaux statistiques effectués dans la région de la CEE, notamment en faisant en sorte d'y inclure davantage d'informations à jour sur les travaux prévus au niveau international, d'y recenser les questions devant retenir son attention et d'y formuler des propositions concernant les décisions à prendre. En ce qui concerne les questions relatives à la gestion et la politique générale, quelques grandes orientations devraient en principe se dégager du débat de fond qui aura lieu à la réunion plénière annuelle de juin et qui sera

centré sur les progrès de l'informatique et leurs incidences sur les travaux statistiques.

36. En outre, la Conférence entend poursuivre le transfert de connaissances concernant les priorités et les pratiques statistiques des pays à économie de marché aux pays en transition de la région de la CEE et veiller à ce que les activités entreprises par les organisations internationales et supranationales dans ce domaine soient exécutées de façon coordonnée et efficace. Un certain nombre de réunions prévues en 1997 dans le domaine des statistiques économiques, des statistiques sociales et des statistiques de l'environnement ainsi que dans le domaine de l'informatique et de la collecte et de la diffusion des données reflètent les préoccupations prioritaires des pays en transition.

37. Des progrès importants seront réalisés en 1997 en ce qui concerne la collecte de statistiques économiques et sociales à jour auprès des pays en transition et l'échange de données informatisé avec les pays membres. Les questionnaires utilisés à titre expérimental en 1995 et 1996 ont été perfectionnés et contribuent désormais pour beaucoup à l'établissement de plusieurs publications de la CEE, notamment de l'Etude sur la situation économique de l'Europe et de l'annuaire statistique de la CEE.

38. Les recommandations pour la série de recensements de la population et des habitations de l'an 2000 seront prêtes en 1997. Y seront indiqués les sujets, définitions, classifications et tableaux à utiliser aux fins des recensements nationaux de tous les pays de la région de la CEE. Ces recommandations que la Conférence réexamine tous les dix ans sont d'autant plus importantes qu'un certain nombre de pays de la région procéderont pour la première fois à un recensement.

FACILITATION DU COMMERCE (Sous-programme 4)

39. A sa quarante-deuxième session, en septembre 1995, le Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international (WP.4) a décidé de se restructurer et de réorganiser ses activités et notamment de se transformer en Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT) pour permettre aux pays qui ne sont pas membres de la CEE et aux organisations internationales de participer pleinement à ses travaux. Le Centre relèvera du Comité pour le développement du commerce et, sur demande, il présentera des rapports sur ses activités directement à la Commission (voir le paragraphe 64 ci-après). Il a en outre été décidé que les travaux porteraient essentiellement sur les questions de politique générale et qu'il faudrait les réorganiser en nationalisant les réunions afin de promouvoir une action concertée et de déléguer la responsabilité des décisions techniques aux experts sur le terrain.

40. Le cadre mis en place pour représenter et évaluer une transaction commerciale internationale (TCI) apparaît comme l'élément central d'une rationalisation et d'un allégement des procédures commerciales. Le Groupe de travail a mis au point un modèle de TCI qui aide à trouver auprès des ministères la compréhension et l'appui indispensables pour s'attaquer aux problèmes qui se posent dans la pratique.

41. Des matériels de formation à l'EDI et à l'EDIFACT/ONU, notamment un manuel électronique, destinés à être utilisés dans les pays en développement et les pays en transition ont été mis au point dans le cadre d'un projet commun avec la CESAP.

42. Le World Wide Web d'Internet est de plus en plus utilisé pour diffuser et échanger des informations. La page de présentation de la facilitation du commerce, TraFIX (<http://www.unicc.org/unece/trafix/>) est de plus en plus consultée et la CESAP a ouvert un site miroir (<http://ecie.un.or.th/>).

43. Une nouvelle édition de la Recommandation No 16 "LOCODE/ONU - Code des ports et autres lieux" a été mise au point et publiée.

44. Dans le domaine des données et de leur échange automatique, le développement de l'EDIFACT/ONU s'est poursuivi à un rythme rapide. En 1996, le Groupe de travail a approuvé les répertoires EDIFACT/ONU D.96A et D.96B.

45. En 1996, les activités du Groupe des normes agricoles sont devenues partie intégrante de celles de la Section de la facilitation du commerce. En dépit des difficultés entraînées par le départ des fonctionnaires de la FAO, le Groupe a réussi à tenir toutes les réunions prévues pour 1996 (quatre réunions d'experts, une réunion de rapporteurs et une session du Groupe de travail). Les relations de travail avec la Commission du Codex Alimentarius de la FAO ont été renforcées et cette coopération devrait porter ses fruits dans un proche avenir. D'excellentes relations ont été maintenues avec le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, qui publie des brochures explicatives fondées sur les normes de la CEE/ONU. Des efforts ont par ailleurs été entrepris pour inciter les pays en transition à participer plus activement aux activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES POUR 1997

46. Un des grands objectifs prioritaires de la Section de la facilitation du commerce en 1997 sera d'aider les Etats membres et les experts techniques à assurer une transition sans heurts entre les structures existant dans le cadre du WP.4 et les nouvelles structures qui doivent être mises en place dans le cadre du CEFACT. Le secrétariat attache aussi énormément d'importance au développement de la coopération avec les autres organisations, en particulier l'OMC, les autres commissions régionales et la CNUCED. En outre, le secrétariat doit veiller à appuyer en permanence les activités en cours dont de très nombreux participants au commerce international sont tributaires, comme la tenue à jour de l'EDIFACT/ONU.

47. Dans le domaine des normes de qualité pour les produits agricoles, l'un des principaux objectifs sera de parvenir à un accord avec la Commission du Codex Alimentarius (FAO/OMS) sur une norme commune pour les asperges. Cette question sera examinée lors d'une réunion qui aura lieu à Mexico en septembre 1997 et dont on espère qu'elle débouchera sur l'élaboration de la première norme mondiale fondée sur les travaux de la CEE. D'autres normes mondiales susceptibles d'être élaborées, par exemple pour les agrumes, seront également examinées.

48. Il est envisagé d'organiser des stages de formation et des séminaires sur l'utilisation des normes CEE/ONU et des normes de contrôle de la qualité dans les pays en transition.

ANALYSE ECONOMIQUE (Sous-programme 5)

I. APERCU DES ACTIVITES DE 1996

49. L'élaboration et la publication de l'Etude sur la situation économique de l'Europe et du Bulletin économique pour l'Europe restent l'activité principale de la Division des études et des projections économiques et dans ces deux publications, on a continué à faire une place particulière à l'évolution économique et à la politique générale des pays en transition d'Europe orientale et des pays de l'ex-Union soviétique. Le nombre d'études spéciales consacrées à des questions précises a été réduit en raison des problèmes de personnel, mais la dernière édition du Bulletin (vol. 48) contient une analyse détaillée des questions liées à l'élargissement de l'Union européenne aux pays en transition ainsi qu'une étude sur le redémarrage des échanges commerciaux entre les pays d'Europe orientale. Jusqu'à présent, les deux publications étaient présentées aux réunions annuelles de la Commission et des Conseillers économiques, qui les examinaient en détail et formulaient des propositions concernant les numéros suivants; le Bulletin était également présenté au Comité pour le développement du commerce.

50. A leur trente-deuxième session, en juin 1996, les Conseillers économiques ont organisé une table ronde et un échange de vues sur le thème "L'amélioration du climat des investissements et la restructuration de l'industrie en Europe : leurs incidences sur l'emploi". Les principales conclusions de ces débats ont été récapitulées dans le rapport de cette session. Les Conseillers économiques ont par ailleurs réexaminé leurs activités en cours en ce qui concerne les projections à moyen et à long terme, le commerce international et les changements structurels, les changements structurels dans la région de la CEE et leurs incidences sur l'emploi, la productivité du travail, les modes d'organisation du travail et la répartition des revenus et le développement économique durable. Dans le cadre des réformes de la CEE, les Conseillers économiques seront supprimés et remplacés par un séminaire d'une journée qui aura lieu la veille de l'ouverture de la réunion annuelle de la Commission.

51. Les recherches consacrées aux questions démographiques ont continué à être axées sur la fécondité, la famille et la santé en matière de reproduction, les migrations internationales et le vieillissement de la population. Des séries de données normalisées ont été établies pour les trois quarts des pays qui ont réalisé des enquêtes sur la fécondité et la famille et la majorité d'entre elles ont été archivées à la CEE. Les pays participant à ce projet ont arrêté d'un commun accord des dispositions propres à permettre de mener des recherches comparatives sur la fécondité, la santé en matière de reproduction et le comportement familial. Le premier rapport d'enquête normalisé établi par un pays a été publié et 12 autres devraient paraître en 1997. Deux numéros de l'International Migration Bulletin ont été publiés en mai et novembre 1996. Un volume sur les migrations internationales en Europe orientale et dans la CEI a également été publié et un autre sur les migrations internationales en Lituanie, en Pologne et en Ukraine doit l'être en 1997. En 1996, les travaux relatifs au vieillissement de la population ont été axés

sur la mise au point de séries de données normalisées pour les personnes âgées dans 14 pays. Les pays participants se sont mis d'accord sur un plan destiné à permettre d'élaborer des monographies de pays à partir de ces données.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES POUR 1997

52. En 1997, l'Etude et le Bulletin seront élaborés suivant la procédure normale mais des préparatifs seront entrepris pour qu'en 1998, l'Etude soit publiée en trois fascicules, dont l'un constituera un bilan de la situation dans la région en milieu d'année cependant qu'un autre remplacera le Bulletin.

53. Le Secrétaire exécutif présentera, lors d'une réunion informelle spéciale de la Commission qui se tiendra à l'automne de 1997, des suggestions concernant les modalités d'organisation du séminaire qui remplacera les Conseillers économiques et les thèmes qui y seront abordés. La session annuelle des Conseillers économiques a été annulée en prévision de ce changement.

54. Dans le cadre des réformes de la CEE, les activités relatives à la population restent inscrites au programme mais avec des ressources réduites. Toutefois, les fonctionnaires ne peuvent pas être réaffectés à d'autres activités analytiques car le programme de travail actuel, arrêté d'un commun accord avec le FNUAP, qui participe à son financement, se poursuit jusqu'à la fin de 1999.

ENERGY (Sous-programme 6)

I. APERCU DES ACTIVITES DE 1996

55. Conformément à la décision H (51), les activités menées dans le domaine de l'énergie en 1996 peuvent être résumées comme suit.

56. Mobilisation du secteur privé pour qu'il appuie les pays en transition grâce à des activités financées par des ressources extrabudgétaires comme le Centre du gaz, le projet "Efficacité énergétique 2000" et le Programme pour l'application des techniques propres d'utilisation du charbon : en 1996, des sociétés, des institutions et des gouvernements ont continué à appuyer activement le Centre du gaz en versant des contributions financières, en détachant des experts et en apportant des concours en nature. Quatre nouvelles sociétés ont adhéré au Centre en 1996 et une cinquième est en passe de le faire. Deux propositions de financement élaborées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sous les auspices du Projet "Efficacité énergétique 2000" et représentant environ 6 millions de dollars, ont été approuvées pour les villes de Vladimir (Fédération de Russie) et Gabrvo (Bulgarie). De nouveaux moyens de financement ont été obtenus, notamment auprès de la Banque mondiale, pour des projets et des initiatives dans des zones de démonstration de l'efficacité énergétique. De nouveaux donateurs ont apporté des contributions au projet "Efficacité énergétique 2000", qui est entré en 1996 dans la dernière année de sa deuxième phase d'une durée de trois ans. Une troisième phase, qui durera également trois ans, est en préparation et des ressources sont actuellement mobilisées pour mettre en oeuvre les activités prévues. Plusieurs gouvernements et sociétés se sont engagés à apporter un appui financier et en nature au Programme d'application des techniques propres d'utilisation du charbon. Toutefois, il faudra obtenir

de nouveaux engagements si l'on veut que le programme puisse être exécuté avec succès.

57. Collaboration et coopération avec d'autres institutions régionales, groupements sous-régionaux et organisations non gouvernementales : voir le document E/ECE/1349.

58. Elaboration de normes et règles internationales : une classification-cadre des Nations Unies pour les combustibles solides et les produits minéraux, destinée à être appliquée à l'échelon mondial, a été mise au point sous les auspices du Groupe de travail du charbon et aidera les pays en transition ainsi que les autres pays à réévaluer leurs dépôts de combustibles solides et de minéraux en utilisant les critères de l'économie de marché. Cette classification va maintenant être traduite en cinq langues pour encourager son utilisation dans le monde entier. Un glossaire trilingue des ressources du gaz naturel a été mis au point et publié sous les auspices du Groupe de travail du gaz. L'étude réalisée conjointement par le projet "Efficacité énergétique 2000" et le Programme SAVE de l'UE sur l'étiquetage des appareils de réfrigération et les normes applicables à ces appareils dans quatre pays en transition a été achevée. Des discussions sont en cours avec le Programme SAVE de l'UE pour étendre l'étude à d'autres pays et d'autres appareils.

59. Rationalisation et recentrage du programme de travail : à sa session de novembre 1996, le Comité de l'énergie a rationalisé son programme de travail comme la Commission l'avait demandé. Le nombre des éléments de programme a été sensiblement réduit (de 29 à 12). Le Comité a en outre présenté à la Commission une suggestion concernant le regroupement des organes intergouvernementaux qui appuient les travaux de la CEE dans le domaine de l'énergie et cette suggestion a été examinée dans le cadre de la réforme.

60. Outre les activités mentionnées, le Groupe de travail du gaz a entrepris des études sur le stockage souterrain du gaz dans la CEE, sur une carte internationale des gisements de gaz naturel en Europe et sur les interconnexions des réseaux de distribution du gaz dans la région de la CEE.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES EN 1997

61. 1997 sera une année de transition pour les travaux dans le domaine de l'énergie. Avant la fin de l'année, le programme de travail sera réorienté en fonction du train de réformes qui aura été arrêté et de la nouvelle structure intergouvernementale qui aura été mise en place. La session de novembre du Comité de l'énergie revêtira une importance particulière; à cette occasion, en effet, il devra mettre au point et approuver le mandat qu'il aura à remplir sous son nouveau nom de Comité de l'énergie durable ainsi que son programme de travail pour mener à bien ses activités recentrées. Le Comité examinera aussi le mandat et le programme de travail du Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique qu'il a été prié de constituer en application de la réforme.

62. En coopération avec le secrétariat, le bureau du Comité élaborera une série de formules possibles qui seront soumises à l'examen du Comité à sa session de novembre. De même, il faudra faire un effort pour élargir la

représentation au sein du Comité afin de tenir compte des nouvelles orientations du programme de travail.

DEVELOPPEMENT DU COMMERCE INTERNATIONAL (Sous-programme 7)

I. APERÇU DES ACTIVITES DE 1996

63. A sa quarante-cinquième session, le Comité pour le développement du commerce a fait le point sur ses activités au cours de l'année écoulée et a approuvé les rapports de ses deux organes subsidiaires, le Groupe de travail de la facilitation du commerce international (WP.4) et le Groupe de travail des pratiques relatives aux contrats commerciaux en usage dans l'industrie (WP.5). Le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (WP.1) a fait rapport au Comité pour la première fois.

64. Les membres du Comité ont été unanimes à soutenir la création d'un centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports (CEFACT). Ce centre a été créé par la Commission en février 1997 et commencera à fonctionner en mars 1997.

65. En 1996, la CEE s'est vu octroyer le statut d'observateur auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC.

66. Comme suite aux débats qui ont eu lieu lors de la table ronde organisée en 1995, le secrétariat a entrepris une étude sur "les cadres institutionnel, juridique et commercial permettant l'instauration de systèmes efficaces pour financer le commerce et promouvoir un commerce intrarégional plus dynamique entre pays de la CEE". Cette étude a servi de base à la table ronde de 1996.

67. En 1996, le Groupe de travail des pratiques relatives aux contrats internationaux en usage dans l'industrie (WP.5) a organisé un forum international sur le développement de marchés immobiliers viables dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale et de la CEI. Il a publié des principes directeurs destinés aux gouvernements des Etats membres en se fondant sur les documents présentés au Forum par des experts juridiques, financiers et immobiliers et il a décidé de créer un groupe consultatif de l'immobilier pour appliquer ces principes directeurs dans les pays en transition. Il a en outre approuvé un guide de l'adaptation du droit immobilier dans les pays en transition.

68. Le Groupe CET a été créé en 1996 sous les auspices du WP.5 et a attiré des experts de premier plan de sociétés privées et d'organisations internationales. Ce groupe avait pour objet d'élaborer, sous les auspices du WP.5, des directives sur les moyens d'attirer des investissements privés dans l'infrastructure et d'organiser avec des gouvernements des pays membres des réunions consultatives dont la première s'est tenue à Budapest.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES EN 1997

69. A sa session annuelle, en décembre 1997, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (nouveau nom du Comité pour le développement du commerce) examinera son programme de travail en fonction du train de réformes adopté et de la nouvelle structure intergouvernementale.

Il fera notamment une place dans son travail aux aspects relatifs au développement de l'industrie et de l'entreprise. Dans le cadre de ce processus, le Comité créera des groupes spéciaux d'experts de l'industrie chimique et de l'acier dont elle arrêtera le mandat et le programme de travail sur la base des propositions que les deux anciens groupes de travail feront à leur dernière réunion, prévue pour l'un et pour l'autre en octobre 1997.

70. Comme le Comité l'a demandé, le secrétariat examinera avec l'OMC la question de la reconnaissance du statut de la CEE en tant qu'organe international responsable de l'élaboration des règles de facilitation du commerce, afin que la Commission puisse obtenir le statut d'observateur auprès des organes pertinents de l'OMC comme le Conseil général, le Conseil du commerce des marchandises et le Conseil du commerce des services.

71. En 1997 et en 1998, le secrétariat préparera une étude intitulée "Evaluation du rôle et de l'incidence des règles, normes et règlements dans le contexte du commerce international, en particulier dans les pays en transition, à la fois à l'échelon global et à l'échelon sectoriel".

72. En 1997, le Groupe CET achèvera ses directives et tiendra de nouveaux ateliers et de nouvelles consultations avec les gouvernements intéressés. Le Groupe consultatif de l'immobilier devrait en principe être créé et organiser au moins un projet pilote dans un pays en transition pour encourager la privatisation dans le secteur de l'immobilier.

73. En juin 1997, le WP.5 tiendra son prochain Forum sur les perspectives de promotion des investissements étrangers directs dans les pays en transition, en collaboration avec le Service-Conseil pour l'investissement étranger de la Banque mondiale. Cette manifestation, dont l'organisation a été demandée par la Commission à sa dernière session, a pour objet de définir un ensemble des meilleures pratiques en matière de promotion des investissements, qui serviront de référence et auxquelles les décideurs pourront se reporter dans les pays en transition.

74. Conformément à la réforme de la CEE, la session de 1997 du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation se tiendra sous l'égide du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Le Groupe de travail sera saisi de propositions concernant de nouvelles activités dans les domaines de l'harmonisation, de l'évaluation de la conformité et de la qualité, ainsi que d'un projet d'accord intergouvernemental de la CEE sur les politiques d'harmonisation technique et de normalisation qui, s'il était adopté, permettrait de donner plus de poids aux recommandations pertinentes de la CEE et de rendre les principes relatifs aux obstacles techniques définis par l'OMC applicables aux pays membres de la CEE qui ne sont pas encore membres de l'OMC. En 1997, des ateliers seront organisés sur la métrologie (Fédération de Russie), sur la qualité (Hongrie) et sur l'évaluation de la conformité (Chypre).

III. MESURES A PRENDRE PAR LA COMMISSION

75. La Commission souhaitera peut-être inviter le Conseil économique et social à approuver la Recommandation No 25 de la CEE sur l'utilisation de la norme EDIFACT/ONU en tant que Recommandation de l'ONU (conformément à ce qu'a demandé le Comité pour le développement du commerce).

INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE (Sous-programme 8)

76. A leur vingt-deuxième session en septembre 1996, les Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique ont procédé à un examen quadriennal des principaux changements intervenus dans les politiques scientifiques et techniques d'ensemble des pays. Vingt-six pays membres de la CEE avaient envoyé des communications écrites. Les Conseillers ont aussi examiné les résultats de la collecte de données statistiques sur les principaux indicateurs de l'activité scientifique et technique qui avaient été communiquées par 18 pays en transition et ils ont tenu une réunion-débat sur les obstacles administratifs à la coopération scientifique internationale. Le secrétariat a continué à tenir à jour l'inventaire des directives actuelles sur la sécurité en biotechnologie; en tant que dépositaire, il dispose maintenant de communications nationales émanant de 34 gouvernements de pays membres de la CEE et de trois organisations internationales. Un séminaire sur la politique des pouvoirs publics visant à promouvoir l'innovation dans l'industrie des pays en transition s'est tenu à Varsovie en juin 1996.

77. A sa sixième session, en octobre 1996, le Groupe de travail de l'industrie chimique a évalué les progrès réalisés et les mesures à prendre dans l'avenir dans le cadre du Programme régional intitulé "L'industrie chimique - Développement économique et écologique durable (CHEMISEED)". Il s'est prononcé en faveur de la poursuite des travaux relatifs au projet pilote de démonstration de nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques, ainsi qu'à l'élaboration d'un répertoire des techniques de décontamination, et il a inscrit dans son programme de travail la préparation d'un atelier sur la détection et l'analyse des sols pollués. Une table ronde sur le thème "Politiques relatives à la planification stratégique de la recherche-développement dans l'industrie chimique" a été considérée comme un moyen utile d'échanger des vues sur les questions essentielles auxquelles l'industrie chimique devait faire face et a incité la Pologne à proposer d'accueillir un séminaire sur les perspectives du développement durable dans la recherche chimique.

78. Le Groupe de travail a continué à coopérer étroitement avec la CE, qui apporte un concours financier à un grand projet, ainsi qu'avec plusieurs autres institutions de l'ONU et des organisations professionnelles, comme le Conseil européen de l'industrie chimique et des sociétés du secteur privé.

79. A sa quatorzième session, qui s'est tenue en octobre/novembre 1996, le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation a examiné le travail réalisé depuis sa treizième session en 1994. Les publications annuelles destinées à la vente intitulées "Les industries mécaniques et électriques et l'automatisation dans le monde - Résultats et perspectives" et "World Industrial Robots" sont parues en 1995

et 1996. Une deuxième réunion à participation non limitée d'experts de la robotique s'est tenue à Faverges (France) en septembre 1996.

80. A sa sixième session, en octobre 1996, le Groupe de travail de l'acier s'est déclaré satisfait de la qualité des bulletins des statistiques de l'acier publiés en 1996, de l'étude du marché de l'acier et de l'étude sur la privatisation et l'évolution du statut de propriété dans l'industrie sidérurgique. Il a souligné qu'il importait de recueillir et d'analyser des données sur le commerce et la consommation mondiaux de ferraille car il s'agissait d'une question qui préoccupait vivement la plupart des producteurs d'acier dans le monde et qui avait des conséquences sur les relations commerciales entre pays.

81. Dans le cadre de son programme régional sur la métallurgie et l'écologie, le Groupe de travail de l'acier a décidé d'organiser une troisième réunion d'experts de la sidérurgie et de l'environnement pour faire des propositions concrètes au sujet de l'harmonisation des réglementations relatives à l'environnement. Un répertoire des organisations s'occupant de protection de l'environnement dans le secteur sidérurgique a été publié en 1996. Le Groupe de travail a approuvé et adopté les recommandations du Séminaire sur le traitement, l'utilisation et l'élimination des déchets dans l'industrie sidérurgique (Balatonszeplak, Hongrie, juin 1996).

82. A sa cinquante et unième session, la Commission a adopté un titre révisé et un nouveau mandat pour le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation. A sa sixième session, en mai 1996, le Groupe de travail a adopté des versions révisées des Recommandations de la CEE concernant les politiques d'harmonisation technique et les politiques de normalisation. Ces deux versions révisées ont été publiées en 1996. Un séminaire de formation à la métrologie et un séminaire sur l'assurance de la qualité ont été organisés en 1996, le premier en Slovaquie et le second en Roumanie.

83. La Division de l'industrie et de la technique, qui a joué un rôle central dans la préparation de la table ronde sur la coopération et le développement industriel durable organisée pendant la cinquante et unième session de la Commission, a élaboré une publication qui s'appuie sur les conclusions de la table ronde et doit paraître en temps voulu pour la cinquante-deuxième session de la Commission.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES EN 1997

84. Dans le cadre de la réforme de la CEE, le Groupe de travail de l'industrie chimique tiendra sa dernière session en octobre 1997 et fera des propositions concernant l'élaboration du mandat et du programme de travail du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique qui doit être créé par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. A cet égard, les activités ci-après seront examinées : projets entrant dans le cadre du Programme régional CHEMISEED; projet pilote de démonstration de nettoyage environnemental de certains sites pollués par des produits chimiques; répertoire des techniques de décontamination (à paraître dans le courant de 1997); banque de données comparées sur la législation applicable à l'industrie chimique (CHEMLEX) (doit être publiée sur CD-ROM au début de 1997 en collaboration avec la CE); revue annuelle de l'industrie chimique; bulletin

annuel du commerce des produits chimiques; séminaire sur les perspectives du développement durable dans la recherche chimique (Pologne, octobre 1997); étude sur les tendances de l'évolution des structures et de la propriété dans l'industrie chimique des pays en transition (à paraître au début de 1997); Répertoire des produits chimiques et des fabricants de ces produits (doit être mis à jour et publié dans une version plus étoffée). Un voyage d'étude en Bulgarie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine est prévu en principe pour juin 1997.

85. Dans le cadre de la réforme, le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation a été supprimé et l'Unité de coordination des activités opérationnelles pourra se saisir de quelques-uns des problèmes qui étaient du ressort du Groupe de travail et les aborder dans le cadre de séminaires ou d'ateliers, comme le Séminaire sur les nomenclatures statistiques (avril 1997) et le deuxième Atelier sur les politiques et programmes nationaux en faveur des PME (Kirghizistan, octobre 1997).

86. Dans le cadre de la réforme de la CEE, le Groupe de travail de l'acier tiendra sa dernière session en octobre 1997 et fera des propositions concernant l'élaboration du mandat et du programme de travail du Groupe spécial d'experts de l'acier qui doit être créé par le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. Dans ce contexte, les activités ci-après seront examinées: Atelier sur les politiques de reconversion dans les régions charbonnières et sidérurgiques (Kazakstan); voyage d'étude sur l'industrie sidérurgique de la République de Corée; Conférence sur l'industrie sidérurgique du XXI^e siècle dans la Fédération de Russie et la CEI (Moscou, 9-11 juin 1997); étude de l'impact des nouvelles technologies sur la restructuration de l'industrie sidérurgique (qui doit être achevée en 1997); Séminaire sur les nouvelles technologies non polluantes dans l'industrie sidérurgique (Autriche, 1998); parution d'une publication sur les tendances du marché international de l'acier, des bulletins des statistiques de l'acier en Europe ainsi que d'une publication sur le commerce mondial de l'acier, et septième mise à jour bisannuelle de l'étude sur la ferraille sidérurgique.

BOIS (Sous-programme 9)

I. APERÇU DES ACTIVITES DE 1996

87. Le Comité du bois a continué à accroître son rôle de principale instance au niveau régional pour l'échange d'informations sur le développement durable du secteur des forêts et du bois et l'analyse de ce développement. Une étude des perspectives à long terme de l'offre et de la demande de bois en Europe, intitulée "Etude sur les tendances et les perspectives du bois en Europe: vers le XXI^e siècle", a été publiée en 1996 et a suscité un large débat, notamment au sujet des enseignements à tirer sur le plan de l'action, lors de la session commune du Comité et de la Commission européenne des forêts de la FAO, en septembre 1996.

88. Au cours de l'année écoulée, le secrétariat du Comité a joué un rôle de premier plan au sein du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques du secteur forestier, qui coordonne les travaux de toutes les organisations internationales, en harmonisant les activités et les définitions de façon à éviter les doubles emplois. Le Comité du bois a considérablement allégé son

programme, éliminant de nombreux éléments, définissant les activités de base et décentralisant les méthodes de travail.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES EN 1997

89. L'un des principaux objectifs pour 1997 est de planifier et de mener à bien l'Analyse des ressources forestières de l'an 2000 (zone tempérée et zone boréale), qui abordera quelques-unes des nouvelles questions les plus importantes concernant la biodiversité, la protection des forêts et les services autres que la production de bois. A cet effet, l'Analyse contiendra des données sur un grand nombre des indicateurs de la gestion durable des forêts élaborés dans le cadre du processus ministériel paneuropéen d'Helsinki sur la protection des forêts en Europe. Les résultats de l'Analyse, qui fait partie de l'Analyse mondiale des ressources forestières de l'an 2000, seront publiés juste avant le début du troisième millénaire.

ETABLISSEMENTS HUMAINS (Sous-programme 10)

I. APERCU DES ACTIVITES DE 1996

90. Le Comité des établissements humains s'est attaché à achever de mettre au point sa contribution à la Conférence Habitat II, qui comprenait la présentation de cinq publications et l'organisation, à l'occasion de la Conférence, d'une manifestation spéciale consacrée à la crise du logement dans les pays en transition. Le Comité a en outre remanié sa structure et son programme de travail afin de réorganiser les éléments de programme de manière plus efficace. Il a décidé de supprimer les deux groupes de travail et de recourir davantage à des équipes spéciales et à des réunions d'experts pour exécuter son programme de travail. Le Comité a octroyé un rôle plus important à son bureau et a donné son aval pour que soit créé un comité consultatif, avec la participation du secteur privé et des entreprises.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES POUR 1997

91. Dans ses activités, le Comité mettra l'accent sur les meilleures pratiques et sur le suivi des résultats de l'application des politiques concernant d'une part le cadastre et l'enregistrement des biens fonciers et d'autre part le logement et l'urbanisme durables. Des monographies nationales sur le logement seront examinées en vue de déterminer s'il y a lieu de pérenniser cette activité. En principe, le Comité consultatif devrait commencer à fonctionner avant la fin de 1997.
